

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE QUINZE et le 25 JUIN à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 19 JUIN 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN (jusqu'à 19 h 50) - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. Michel BREAN - M. Dr Philippe DUCHESNE (à partir de 19 h 05) - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Mrs Alexis ARRAS - Pascal DAGES - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Elisabeth BONJEAN (à partir de 19 h 50) - M. Serge BALAO - M. Dr Philippe DUCHESNE (jusqu'à 19 h 05) - M. Bertrand GAUFREYAU - Mme Marianne BERQUE-MANSAS - M. Bruno CASSEN

#### POUVOIRS :

Mme Elisabeth BONJEAN donne pouvoir à M. Gabriel BELLOCQ (à partir de 19 h 50)  
 M. Serge BALAO donne pouvoir à M. Michel BREAN  
 M. Dr Philippe DUCHESNE donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR (jusqu'à 19 h 05)  
 M. Bertrand GAUFREYAU donne pouvoir à M. André DROUIN  
 Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI  
 M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Bruno JANOT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Alexis ARRAS

### **OBJET : OPTIMISATION DE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES SUR DAX**

La Communauté d'Agglomération du Grand Dax assure la collecte, le transport et le vidage des ordures ménagères. Le traitement est exercé par le SITCOM, situé à Bénèsse Maremne. La collecte se fait selon deux principes, en bac individuel ou en bac collectif.

Un test réalisé par la Communauté d'Agglomération, durant une semaine, a relevé que :

- 42 % des bacs individuels étaient présentés à la collecte une fois par semaine,
- 21 % étaient présentés deux fois par semaine,
- 37 % n'étaient pas présentés.

La Communauté d'Agglomération projette de remplacer, si possible, les bacs individuels par des bacs collectifs qui desserviront 4 à 5 habitations. Elle souhaite, ainsi, réduire le passage de collecte à une fois par semaine, augmenter le litrage par foyer et ajouter des points tri afin d'améliorer la diminution des volumes collectés.

Elle propose de réaliser une étude de faisabilité sur un quartier de Dax, durant 6 mois :

- Le quartier de Berre, composé de 1036 bacs individuels à retirer, de gros producteurs de déchets (ex : Lidl), de bâtiments et de lots pavillonnaires. Ce quartier nécessiterait l'enfouissement des équipements de collecte et la création de deux points tri.

- Le quartier de Saubagnacq, composé de 663 bacs individuels à retirer, de quartiers pavillonnaires permettant l'implantation de bacs collectifs avec en parallèle, le développement du compostage et de gros producteurs de déchets (Lanot et campings). Cette modification nécessiterait la création de deux points tri et l'équipement des nouveaux lotissements avec des colonnes enterrées.

Le choix de la Communauté d'Agglomération se porte sur le quartier de Saubagnacq où l'étude serait plus aisée à réaliser.

Le bénéfice de l'optimisation de la collecte des ordures ménagères résiduelles est multiple :  
Pour les usagers :

- Le nettoyage des bacs collectifs assuré par la Communauté d'Agglomération

Pour la CAGD :

- Diminution du nombre de bacs à lever
- Augmentation de la taille des tournées et réduction du nombre de passages des camions
- Réduction des risques d'accident sur la voirie.

De plus, depuis plusieurs années, la Communauté d'Agglomération mène une politique de contrôle des coûts de fonctionnement.

Cette année, le montant du traitement des OMR s'élèvera à 4 millions d'euros. La contribution versée au SITCOM augmentera de 250 000 €. La généralisation du projet de collecte présenté par la CAGD permettra un gain de 350 000 €, dans le meilleur des cas.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR JEAN-PIERRE LALANNE, MAIRE-ADJOINT  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

DONNE son accord afin que la CAGD effectue son étude de faisabilité d'optimisation de la collecte des ordures ménagères résiduelles au quartier de Saubagnacq.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20150625-19-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ  
Conseiller départemental des  
Landes**

*Affichée le : 29 Juin 2015*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».